Communiqué du conseil des ministres du mercredi 18 juin 2025

MALI

1790

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 19 JUIN 2025

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Audit des partis

Le piège grossier de la transition



Audience à Koulouba : L'émissaire spécial du Président de l'Union africaine reçu



...Ministère de l'Éducation : Rectification des informations concernant les résultats du DEF


Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »
APPEL GRATUIT
80001120
80001122
+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75
STOP A L'INSECURITE
F A Ma
FORCES ARMEES MALIENNES
HALTE AU
TERRORISME
AU MALI

Sommaire «







Une /

Audit des partis : Le piège grossier de la transition — P. 4

Brèves /

Dioura : Attaque terroriste contre le poste de sécurité des Forces Armées Maliennes — P. 10
GNM : Le Chef d'État-major de la Garde Nationale du Mali au chevet des blessés de Boulkessi — P. 10
Suivi des accords du FOCAC 2024 : Le Président de la Transition du Mali rencontre une délégation chinoise — P. 11
Audience à Koulouba : L'émissaire spécial du Président de l'Union africaine reçu : L'émissaire spécial du Président de l'Union africaine reçu — P. 11
Communiqué officiel du Ministère de l'Éducation : Rectification des informations concernant les résultats du DEF — P. 12

Actualité /

Communiqué du conseil des ministres du mercredi 18 juin 2025 — P. 14
Idrissa Hamidou TOURE, Procureur de la République, près le tribunal de la commune IV : « Nous conservons la plénitude des pouvoirs pour maintenir l'ordre dans la cité » — P. 19

Politique /

Prorogation de la transition : La pilule ne passe pas — P. 24
Un nouveau mandat de 5ans renouvelable pour le Président Goïta : C'est bon, mais c'est trop… — P. 25

Culture & société /

Mariage des Étrangers en Situation Irrégulière : L'Assemblée Nationale Française Adopte une Proposition de Loi — P. 27

International /

Lac kunming : La jeunesse européenne et chinoise dialogue — P. 28
Forêts du Congo : La clé invisible de la santé des océans — P. 30

Sport /

Ligue 1 Pro de Football au Mali : Résultats de la Saison 2024-2025 — P. 32

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Gérant :** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef :** .....
- **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamoko B. Keïta, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick Wogo, Maffenin Diarra, Bockoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa Ly, journaliste correspond à Dakar
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Fatou Sissoko



Audit des partis
Le piège grossier de la transition

« Quand le gouvernement demande aux morts d'assister à leurs funérailles » — Me Mountaga Tall dénonce une farce juridique

L'audit des comptes des partis politiques, annoncé en grande pompe par les autorités de la transition, se voulait un acte de transparence. Mais il tourne à la tragi-comédie institutionnelle. Me Mountaga Tall, ancien président du CNID-Faso Yiriwa Ton, sort de son silence et dénonce une opération « purement politique », destinée à discréditer les anciens partis dissous.

« J'avais accueilli l'annonce de l'audit avec un immense soulagement », confie-t-il. « Enfin l'occasion de prouver que les comptes du CNID étaient clairs, que chaque centime perçu a été utilisé conformément aux textes, et validé chaque année par la Cour des comptes elle-même. »

Mais cet espoir de démonstration de bonne gestion s'est rapidement fracassé contre le mur de la dissolution des partis politiques, décrétée le 13 mai 2025. Depuis, les partis n'existent plus légalement. Or, c'est aux « anciens présidents » de ces formations que la Section des comptes de la Cour suprême s'adresse désormais pour les convoquer à un audit... impossible.

Un piège illégal et absurde

Me Tall pointe une absurdité juridique manifeste : « La loi interdit à quiconque de se prévaloir de la qualité de président, de convoquer des réunions, ou même d'accéder aux sièges des partis dissous. Comment, dans ces conditions, pourrait-on récupérer les documents financiers exigés ? »

Pire, cette démarche met la Cour des comptes dans une posture délicate : « On lui demande d'auditer des comptes qu'elle a elle-même va-



lidés chaque année depuis plus de deux décennies. En réalité, on lui demande d'auditer ses propres audits », ironise l'avocat.

Une manœuvre politique sous couvert de justice

Derrière cet « audit impossible », Me Mountaga Tall voit une manœuvre claire : salir les anciens partis aux yeux de l'opinion, et instrumentaliser l'appareil judiciaire à des fins purement politiques. « Ce n'est pas la vérité qu'on recherche ici. C'est le discrédit. »

Il dénonce un climat de suspicion savamment entretenu : « Certains veulent faire croire que l'État finançait gracieusement les partis. Or, il s'agissait de subventions strictement encadrées par la loi, régulièrement contrôlées, et conditionnées à la validation annuelle des comptes. »

Un refus républicain de tomber dans le piège

Face à cette situation kafkaïenne, Me Mountaga Tall reste ferme : « Nous ne retirerons pas la lettre de convocation, ni n'y répondrons. Par respect de la loi. Même si nous contestons cette loi de dissolution, même si nous l'avons attaquée, nous demeurons des républicains. »

Dans une formule désormais reprise sur les réseaux sociaux, il résume cette mascarade en une image percutante : « On demande à un mort de participer à ses propres funérailles. »

La crise de l'État de droit au Mali franchit ainsi un nouveau cap. Quand les institutions judiciaires deviennent des instruments aux mains du politique, c'est toute la démocratie qui vacille.

À lire en encadré la Tribune de Me tall

Moctar Sow



AUDIT DES COMPTES DES PARTIS POLITIQUES : QUAND LE GOUVERNEMENT « DEMANDE AUX MORTS D'ASSISTER À LEUR FUNÉRAILLES » ET À LA COUR DES COMPTES D'AUDITER SES PROPRES AUDITS.

A l'annonce de l'audit du financement des partis politiques, j'ai eu un soulagement indescriptible : enfin, j'allais pouvoir prouver aux maliennes et maliens que les comptes du CNID-Faso Yiriwa Ton étaient sincères, clairs et nets et que moi-même était blanc comme du lait de chamelle.

C'est donc un sentiment de libération qui m'a inondé. Enfin, me suis- je dis, je vais laver l'honneur du Congrès National d'Initiative Démocratique (CNID-Faso Yiriwa Ton) en prouvant que contrairement à une fausse rumeur inoculée dans l'esprit de nos compatriotes, l'Etat ne finançait pas notre parti, ni aucun autre parti d'ailleurs. Mais que c'est sur la base de textes légaux, que la Transition, pendant quatre (4) longues années, n'a pas abrogé, que le parti, LÉGALEMENT a perçu UNE SUBVENTION, dont l'utilisation de chaque CENTIME, année après année, a été justifiée auprès de la COUR DES COMPTES et validé par elle.

Je suis sûr que je n'étais pas seul dans ce cas.

Mais, ma joie a été de courte durée, avec la dissolution des partis politiques avant l'auditannoncé.

Et, la lettre que la Cour des comptes a envoyé aux partis, qui a circulé sur les réseaux sociaux, a fini de me convaincre qu'il ne s'agit de faire un audit pour connaitre la vérité sur les comptes des partis politiques mais simplement d'une opération en vue de les salir et de les discréditer.

Mais aussi et puérilement, de leur tendre un PIÈGE GROSSIER en les incitant à violer les interdits posés par la loi de leur dissolution.

Pourquoi ? Comment ?

1- C'est aux « présidents des anciens partis politiques » que la Section des comptes de la Cour suprême s'est adressée à travers une correspondance nominative qui n'a pu être déposée aux sièges des partis politiques qui sont tous fermés. Une invitation à les retirer a finalement été diffusée par l'ORTM.

Or, il n'existe pas aujourd'hui de « président » de parti au Mali, fût-il ancien ou autre. En effet, l'article 2 du décret n°2025-0339/PT-RM du 13 mai 2025 portant dissolution des partis politiques et des organisations à caractère politique en République du Malifait clairement « interdiction de toute activité comme fondateur, président, directeur ou administrateur des organisations dissoutes ». La seule exception juridiquement possible avant l'abrogation ou l'annulation de ce texte est d'ester en justice ès qualité : ce droit, évidemment, ne peut jamais être méconnu.

Le Premier ministre demande donc à la Section des comptes de la Cour suprême de violer la loi. Elle aurait dû lui expliquer que sa demande était illégale. Pour ce qui nous concerne, c'est un piège dans lequel nous ne tomberons pas.

2- Les documents réclamés par la Section des comptes de la Cour suprême, même illégalement, ne peuvent être archivés qu'aux sièges des partis et recollés qu'en réunion des dirigeants du parti. Or le même texte interdit l'accès aux sièges des partis et les réunions des ex-dirigeants des ex-partis.

En effet le même article 2, 2ème tiret stipule « l'interdiction à toute personne de favoriser la réunion des membres d'un parti politique dissout, notamment en consentant l'usage d'un local dont elle dispose ou la mise à disposition de tout autre moyen à but politique ».

La Section des comptes de la Cour suprême, pour obtenir satisfaction, doit demander la levée de ces interdictions et le rétablissement des partis politiques. A défaut, elle doit s'assumer devant le Premier ministre en lui indiquant clairement que la mission assignée est impossible à exécuter dans le respect de la loi.

3- Cependant, pour faciliter la tâche de la Cour des comptes, dont nous ne doutons pas à priori de la bonne foi, nous lui rappelons que tous nos états financiers ont été déposés en son siège, ont été dûment validés et qu'aucun centime n'a été versé au Congrès National d'Initiative Démocratique (CNID-Faso Yiriwa Ton) sans la validation de ses comptes antérieurs.

4- Nous espérons vivement que les contraintes indiquées seront levées pour nous permettre laver notre honneur et de sortir de la tragi-comédie qui, comme l'a dit un jeune collègue dont je salue la résilience et la vivacité d'esprit, consiste à « demander à un mort de participer à ses funérailles ».

5- En attendant, il ne saurait être question de retirer la lettre, ni à fortiori d'y répondre. Par respect de la Loi. Même si nous la désapprouvons. Même si nous l'avons attaqué. Il en va ainsi de la République, de la Démocratie, des Républicains et des démocrates.

Me Mountaga TALL
Ancien président de l'ancien CNID-FYT

Kadhafi Diakité officiel



Réorganisation de nos forces spéciales pour mettre fin au film
Sur le rapport du ministre de la Défense et des Anciens Combattants, le Conseil des Ministres a adopté des projets de texte relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement du Commandement des Opérations Spéciales.
Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes enclenchées au sein des Forces Armées et de Sécurité,
pour faire face aux défis sécuritaires, plusieurs Unités des Forces spéciales ont été créées,
notamment :
- le Bataillon Autonome des Forces Spéciales et des Centres d'Aguerrissement ;
- les Forces Anti-terroristes ;
- la Force Spéciale Air ;
- le Groupement de Reconnaissance et d'Intervention.
L'emploi de ces différentes Unités des Forces spéciales en opérations an mis en exergue certaines insuffisances qu'il convient de corriger.
Les projets de texte, adoptés, créent le Commandement des Opérations Spéciales qui sera articulé autour d'un organe de Commandement et d'un Centre de Planification et de Conduite des Opérations spéciales en vue d'une meilleure exécution des opérations militaires menées par les Forces spéciales.
Extrait du Conseil des Ministres



MALI TV

Ça mérite une fête non , les amis ?
Une deuxième victoire et c'est jusqu'à Mme le ministre inch'Allah
Félicitations ma patronne , Mme Fatoumata Konaté pour ta nomination au poste de directrice générale adjointe du centre national de promotion du volontariat . Nous sommes très fiers de toi .Derrière cette réussite se cache un travail acharné de tout les jours voilà pourquoi on t'appelle femme battante.



À l'hôpital l'oxygène est cher, ce qui prouve que le souffle de vie est cher mais Dieu te donne sans condition.
Remercie Dieu

Sheikh Abdourahamane Al Housary



COMMENT PRIER SUR LA PERSONNE MORT EN TANT QUE MUSULMAN...
La plupart d'entre nous ne savent pas ce que nous disons pendant Salat Al-janaaza (Prières d'enterrement) :
1- Après le premier Takbeer : Récite Sourat Al-Fatiha.
1. Au nom de Dieu la miséricorde de Raheem
2. Alhamdu lillaahi Rabbil 'aalameen
3. Ar-Rahmaanir-Raheem
4. Le propriétaire de Yawmid-Deen
5. Iyyaaka na'budu wa Iyyaaka nasta'een
6. Ihdinas-Siraatal-Mustaqeem
7. Les secrets des gens qui ne sont pas bons, mais ils sont trompé et incrédules.
2- Après le deuxième Takbeer : Salat Al-Ibrahimiyya jusqu'à la fin, pas Salat Fatih svp
Ô Allah, bénis Muhammad et sa famille, comme tu as prié pour Ibrahim et la famille d'Abraham, 'tu es Hameedun Majeed. Ô Allah, bénis Muhammad et sa famille, comme tu as béni Ibrahim et la famille d'Abraham, tu es le seul Hameedun Majeed.
3- Après le troisième Takbeer : Priez pour les morts mais selon la façon dont cela a été raconté par notre Prophète (S.A.W). L'un d'entre eux est :
Ô Allah pardonne nos vivants, nos morts, nos martyrs, nos témoins, nos invisibles, nos jeunes et nos vieux, nos humbles et nos bons. Ô Allah qui vit de nous dans l'islam et qui meurt de nous meurt dans la foi ô Allah ne nous prive pas de sa récompense et ne nous fais pas honte après lui. Ô Allah pardonne nos vivants et nos morts, ceux qui sont avec nous et ceux qui sont absents, nos jeunes et nos vieux, nos hommes et nos femmes. Ô Allah, quiconque vous donnez la vie parmi nous donnez-lui la vie dans l'Islam, et qui que vous nous prenez le chemin, emmenez-le dans la foi. Ô Allah, ne nous interdis pas leur

récompense et ne nous égare pas après eux.
4- Puis enfin après le quatrième Takbeer : Et vous devriez prier pour tous les musulmans.
5- Et enfin terminer la prière avec un Salaam à droite (Juste une fois).
Merci de partager si vous pensez que c'est juste pour le bien des autres.
Qu'Allah S. W pardonne-nous nos péché



Ambassadeur des Ambassadeurs



Un comportement qui est un enseignement pour la jeunesse africaine. Le patriotisme du Général Sadio Camara le libérateur, son respect du serment ne souffrent d'aucune équivoque.



Le Mali notre patrimoine commun

Enorme crainte pour l'avenir immédiat de notre pays suite à la décision prise en Conseil des Ministres ce mercredi 11 juin de proroger la transition pour une durée de cinq ans, qui plus est renouvelable.
Au-delà des aspects légaux plus que contestables, c'est surtout le signal lancé par nos autorités qui inquiète.
D'abord en un moment de profonde crise économique qui paupérise des pans entiers de notre société, la nouvelle d'une transition interminable présente aux Maliens la perspective d'une souffrance sans fin.
Ensuite le contexte sécuritaire préoccupant crée des doutes sur la voie de lutte poursuivie jusque là et la persistance de nos autorités dans la même direction maintient une réelle incertitude sur la probabilité de voir notre pays en paix et en sécurité à court et moyen termes.
Enfin la situation socio politique tendue par la dissolution des partis, l'interdiction de toute activité politique et les menaces permanentes contre toute expression d'opinion, crée de profondes frustrations qui ne peuvent qu'être exacerbées par cette décision synonyme d'abandon de toutes perspectives démocratiques pour notre pays.
Le cocktail ainsi créé constitue une menace pour l'Etat, la société, et la Nation qui court ainsi un grand danger de dislocation. Ce risque est réel et est sans doute le plus important de notre histoire récente.
Je demande à nos autorités de mesurer ces menaces de manière appropriée et de revoir leur position eu égard au principe qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire.
Moussa Mara ancien Premier ministre



l'Iran dément l'information de l'agence Reuters selon laquelle l'Iran aurait demandé à l'Arabie Saoudite et au Qatar d'aller plaider devant Donald Trump pour que Israël arrête ses frappes.
Selon les informations de l'agence de presse britannique Reuters, communiquées ce lundi, l'Iran aurait demandé au Qatar, à l'Arabie Saoudite et à Oman de faire pression sur le président américain Donald Trump afin qu'il use de son influence sur Israël en vue d'un cessez-le-feu immédiat.
Un responsable iranien a démenti cet information à l'AFP.
Abonnez-vous

L'ancien président français Nicolas Sarkozy a été déchu de sa médaille de la Légion d'honneur après avoir été condamné l'année dernière pour corruption et trafic d'influence lorsqu'il était encore chef de l'État.

▪ Yeah Samake



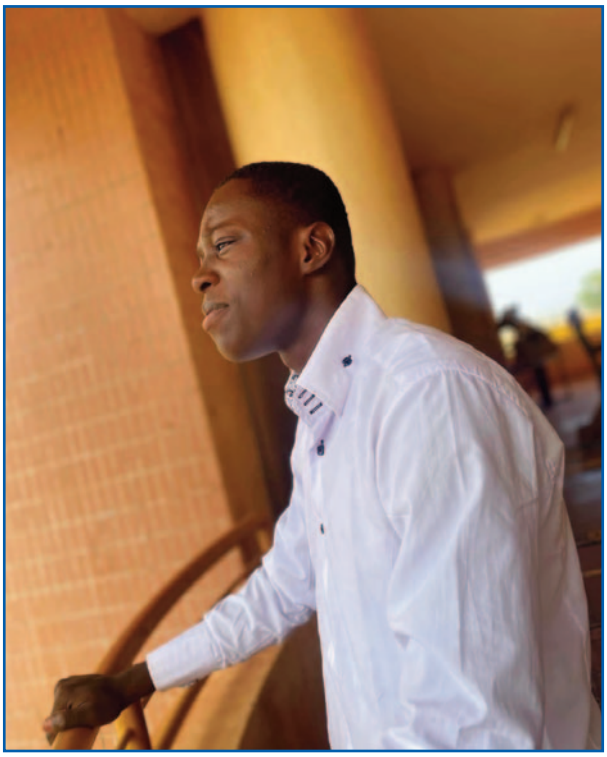
SAVIEZ VOUS QUE L'ÉTAT MALIEN DOIT 7 ANS D'ARRIÉRÉS DE SUBVENTIONS AUX PARTIS POLITIQUES?

Visite de chantier : Un partenariat qui change des viesSon Excellence Ambassador Yeah Samake a effectué une visite de chantier accompagnée d'une délégation de haut niveau de la Fondation Stirling, venue spécialement des États-Unis d'Amérique.Cette visite s'inscrit dans le cadre du suivi des projets humanitaires en cours réalisés en partenariat avec Empower Mali. Elle témoigne de l'engagement commun à améliorer durablement les conditions de vie des populations à travers l'accès à l'éducation, à l'eau potable, et à des infrastructures essentielles.Unis dans l'action, nous croyons que chaque projet réalisé est une étape de plus vers un Mali plus fort, plus digne et plus solidaire.
Rappelons nous toujours que #DirigerCestServir 🇲🇱
#StirlingFoundation #EmpowerMali #PartenariatInternational
#DéveloppementCommunautaire

▪ Hamadi Dicko



16ÈME ÉDITION DU CONCOURS INTERNATIONAL GÉNIES EN HERBE OHADA N'DJAMENA-2025
PHASE NATIONALE
Dans le cadre de la promotion du Concours International Génies en Herbe Ohada et pour l'épanouissement des candidats inscrits en phase nationale, nous avons le plaisir de vous présenter un en un nos candidats avec leurs numéros d'identification (ID):
À l'état civil, il répond au nom de Sissoko Ousmane ID : T29.
Étudiant sortant de licence 3 à la prestigieuse faculté de Droit Privé de l'université Kurukan-FugadeBamako.
M. SISSOKO est un passionné des compétitions universitaires d'excellence, ce qui justifie sa participation au Concours International Génies en Herbe OHADA. Selon M. SISSOKO, le concours génies en herbe OHADA n'est plus une simple compétition, car pour lui, il en va au delà et se présente comme une rare opportunité qui permet aux étudiants et étudiantes de découvrir leur talent caché et d'exploiter leurs connaissances en matière du droit des affaires. Toute chose qui justifie son engagement pour la 16 ème édition de ce concours, car il a la profonde certitude de découvrir le lion caché en lui à travers cette compétition.
Convaincu d'aller rehausser dignement l'image de mon pays à la phase internationale à N'DJAMENA.
Devenir un jour ce grand Magistrat qui va fièrement et dignement servir son pays reste son rêve le plus ardent pour le futur.
Bonne chance à nos futurs genies !!!
#CIGHO-2025#
#Soutenonsnoscandidatspourle
Mamoutou Tangara



Abonnez vous à votre journal numérique
Malikilé
pour recevoir les dernières informations
Whatsapp : 70 44 22 23 / Email : ampikile@gmail.com
Site : www.malikile.com

Dioura : Attaque terroriste contre le poste de sécurité des Forces Armées Maliennes



Le mercredi, l'État-Major des Armées a confirmé qu'une attaque avait été perpétrée par des groupes armés terroristes contre le poste de sécurité des Forces Armées Maliennes (FAMa) à Dioura, situé dans la région de Ségou. Les détails précis de cette attaque demeurent pour le moment limités, mais la hiérarchie militaire a assuré que les soldats ont été mobilisés pour répondre à cette agression.

Cette attaque souligne une fois de plus la menace persistante que représentent les groupes armés terroristes au Mali, malgré les efforts continus des autorités et des forces de sécurité pour assurer la stabilité et la sécurité dans la région.

Les habitants de Dioura et des environs sont sous le choc après cette attaque contre les forces de défense nationale. Les autorités locales appellent à la vigilance et à la coopération de la population pour faire face à cette menace terroriste qui vise à perturber la paix et la sécurité dans la région.

Nous restons attentifs à l'évolution de la situation et nous vous tiendrons informés dès que de nouvelles informations officielles seront disponibles. L'État-Major des Armées continue de suivre de près la situation et assure que toutes les mesures nécessaires seront prises pour garantir la sécurité des citoyens et la défense du territoire national.

Fatou Sissoko



GNM : Le Chef d'État-major de la Garde Nationale du Mali au chevet des blessés de Boulkessi





Le Chef d'État-major de la Garde Nationale du Mali, Général de Brigade Famouké CAMARA, s'est rendu à la Polyclinique des Armées de Kati et au Centre Hospitalier Universitaire Pr Bocar Sidy SALL, le 13 juin 2025, pour rencontrer les soldats blessés lors de l'attaque terroriste contre l'emprise de Boulkessi. Cette visite avait pour but de s'enquérir de leur état de santé et de leur transmettre le soutien et les encouragements des plus hautes autorités.

Accompagné de plusieurs responsables militaires, le Général CAMARA a été accueilli chaleureusement par le Colonel Adama KANTE, Directeur de l'hôpital militaire, et son équipe médicale. Guidé par le chirurgien Lieutenant B. DEMBELE, il a pu constater l'évolution positive des blessés et échanger avec eux.

Au nom des autorités et de la grande famille de la Garde Nationale, il a salué leur bravoure et leur sacrifice tout en rappelant que la nation reste reconnaissante envers chacun de ses soldats. Touchés par cette marque de considération, les blessés ont exprimé leur satisfaction et leur soulagement de savoir que leur engagement est reconnu.

La visite s'est achevée sur une note de solidarité, avec la remise d'un bœuf et d'une enveloppe symbolique aux blessés. Le Général CAMARA a également tenu à féliciter le personnel médical pour son dévouement, soulignant l'importance d'un travail en parfaite synergie pour assurer le bien-être des patients.

Cellule de Communication GNM
Source : Fama

Suivi des accords du FOCAC 2024 : Le Président de la Transition du Mali rencontre une délégation chinoise



Ce mardi 17 juin 2025, une rencontre significative a eu lieu entre Son Excellence le Général d'Armée Assimi GOÏTA, Président de la Transition au Mali, et une délégation de haut niveau de la République populaire de Chine, dirigée par Monsieur Liu KAIYUAN, Chargé d'Affaires de l'Ambassade de Chine au Mali. L'objectif de cette rencontre était de renforcer les relations d'amitié et de coopération entre les deux pays, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des accords conclus lors du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) de 2024.

Les discussions entre les deux parties ont principalement porté sur le suivi des accords du FOCAC 2024, auxquels le Mali a activement participé. Il a été réaffirmé leur volonté commune de consolider leur partenariat stratégique dans des domaines clés tels que la défense, les infrastructures, l'agriculture, l'énergie, les mines, la santé et la formation.

Cette réunion témoigne de l'engagement mutuel à faire des avancées du FOCAC un moteur concret pour le développement durable et mutuellement avantageux pour les deux nations. Elle souligne également l'importance que le Mali accorde à ses relations avec la Chine et la volonté des deux parties de travailler ensemble pour promouvoir la prospérité et le bien-être de leurs peuples.

Cette rencontre entre le Président de la Transition du Mali et la délégation chinoise revêt une importance particulière dans le contexte actuel de coopération internationale et de recherche de partenariats solides pour le développement économique et social. Elle souligne la volonté des deux pays de collaborer de manière étroite et constructive pour atteindre des objectifs communs et renforcer leurs liens bilatéraux.

Cette audience entre le Président de la Transition du Mali et la délégation chinoise marque un pas supplémentaire vers une coopération renforcée et fructueuse entre les deux nations, au bénéfice de leurs populations respectives et de la promotion d'une collaboration mutuellement bénéfique dans divers secteurs clés.

Fatou Sissoko

Audience à Koulouba : L'émissaire spécial du Président de l'Union africaine reçu



Ce mardi 17 juin 2025, le Président de la Transition du Mali, Son Excellence le Général d'Armée Assimi GOÏTA, a reçu en audience Son Excellence Tété ANTÓNIO, ministre des Relations extérieures de la République d'Angola, agissant en tant qu'envoyé spécial du Président de la République d'Angola et président en exercice de l'Union africaine, João Manuel Gonçalves LOURENÇO.

L'émissaire spécial a transmis un message de solidarité et de soutien de la part du Président LOURENÇO envers le Mali et la région du Sahel. Le Président Lourenço, en tant que champion de l'Union africaine pour la paix et la réconciliation en Afrique, a exprimé son engagement envers la stabilité et la sécurité du Mali. Cette visite s'inscrit dans une démarche visant à renforcer la coopération pour lutter contre le terrorisme et promouvoir le développement dans la région sahélienne.

À l'issue de l'audience, le ministre Tété ANTÓNIO a souligné l'intérêt particulier du Président de l'Union africaine pour la situation sécuritaire au Mali et dans la région. Il a mis en avant la nécessité d'un dialogue constructif pour soutenir collectivement les efforts antiterroristes et de développement au Sahel. De plus, il a salué les liens historiques entre le Mali et l'Angola, rappelant la contribution essentielle du Mali à la lutte pour l'indépendance de l'Angola, ainsi que le rôle important du diplomate malien, Me Alioune Blondin BEYE, honoré à titre posthume par le Président Lourenço.

Enfin, l'émissaire angolais a souligné l'importance du principe de non-indifférence promu par l'Union africaine, encourageant chaque pays à s'impliquer dans les situations affectant d'autres États membres pour favoriser la coopération, la paix et le développement à l'échelle continentale. Cette rencontre témoigne de la volonté des pays africains de renforcer leur solidarité et leur collaboration pour relever les défis communs auxquels ils sont confrontés.

Cette audience marque ainsi un pas important dans la consolidation des liens entre le Mali et l'Angola, ainsi que dans la promotion de la paix et du développement en Afrique.

Mohamed N'Diaye

Communiqué officiel du Ministère de l'Éducation : Rectification des informations concernant les résultats du DEF

Dans un contexte marqué par la propagation rapide d'informations sur les réseaux sociaux, le Ministère de l'Éducation souhaite rectifier les fausses informations circulant au sujet de la publication des résultats du Diplôme d'Études Fondamentales (DEF) pour la session de juin 2025.

Selon les déclarations officielles du ministère, les informations relayées sur les réseaux sociaux concernant les résultats du DEF sont erronées. Afin d'éviter toute confusion et d'assurer la transparence du processus, le ministre de l'Éducation exprime sa volonté de fournir des informations fiables et officielles à tous les intéressés.

Dans un communiqué officiel diffusé ce mercredi, le ministère tient à rassurer les élèves, les parents et l'ensemble de la communauté éducative en précisant qu'une annonce officielle concernant les résultats du DEF sera faite en temps voulu. Il est donc recommandé à tous de rester vigilants face aux informations trompeuses qui pourraient circuler et de se référer exclusivement aux communications officielles du ministère pour toute annonce relative aux résultats des examens.

Cette démarche vise à garantir la fiabilité et l'exactitude des informations transmises aux différents acteurs du système éducatif. Le ministère appelle à la prudence et à la responsabilité de chacun dans la diffusion et la vérification des informations afin d'éviter toute confusion préjudiciable aux élèves et à leurs familles.



En ces temps où la désinformation peut se propager rapidement, il est essentiel de faire preuve de discernement et de privilégier les sources officielles pour s'assurer de la véracité des informations. Le ministère de l'Éducation Nationale demeure engagé à assurer la transparence et la fiabilité des résultats du DEF, dans l'intérêt de tous les acteurs de la communauté éducative.

Moussa Diarra



INSTITUT NATIONAL DE PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE
SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES

INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE

COMMUNIQUÉ

La Direction Générale de l'INPS informe les retraités et rentiers ivoiriens qu'elle procédera à l'arrêt définitif des paiements des pensions de l'année 2024, le mercredi 30 avril 2025.

Pour ceux qui n'ont pas encore touché leurs pensions et rentes: ils peuvent se présenter dans les lieux habituels de paiement. Passé ce délai, les montants seront reversés à la partie ivoirienne.
La Direction des relations extérieures sait compter sur la bonne compréhension de tous.

Bamako, le 10 mars 2025
La Direction

© SRP INPS 2025

Communiqué du conseil des ministres du mercredi 18 juin 2025



Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 18 juin 2025, dans sa salle dedélibérations au Palais de Koulouba, sous la présidence du Général d'Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'État.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :
– adopté des projets de texte ;
– et entendu des communications.

AU CHAPITRE DES MESURES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

1. Sur le rapport du ministre de la Défense et des anciens Combattants, le Conseil des Ministres a adopté des projets de texte relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement du Commandement des Opérations Spéciales.

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes enclenchées au sein des Forces Armées et de Sécurité, pour faire face aux défis sécuritaires, plusieurs Unités des Forces spéciales ont été créées, notamment :
– le Bataillon Autonome des Forces Spéciales et des Centres d'Aguerrissement ;
– les Forces Anti-terroristes ;
– la Force Spéciale Air ;
– le Groupement de Reconnaissance et d'Intervention.

L'emploi de ces différentes Unités des Forces spéciales en opérations a mis en exergue certaines insuffisances qu'il convient de corriger.

Les projets de texte, adoptés, créent le Commandement des Opérations Spéciales qui sera articulé autour d'un organe de Commandement et d'un Centre de Planification et de Conduite des Opérations spéciales en vue d'une meilleure exécution des opérations militaires menées par les Forces spéciales.

2. Sur le rapport du ministre de l'Économie et des Finances, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant approbation du marché relatif aux travaux de construction de la Station de Traitement des Boues de Vidange de Tienfala et l'aménagement des voies d'accès.

Ce marché est conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et le Groupement CCB SAS/TOUJA SAS pour un montant de 3 milliards 997 millions 914 mille 222 francs CFA toutes taxes comprises et un délai d'exécution de 10 mois hors saison des pluies.

La réalisation de ces travaux s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la composante « Amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène » du Projet de Résilience Urbaine de Bamako.

Le projet de décret, adopté, permettra la réalisation d'une Station de Traitement des Boues de Vidange à Tienfala avec une capacité de 140 871 m3 par an et 2 194 066 kg de matières sèches par an.

3. Sur le rapport du ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement

du Territoire et de la Population, le Conseil des Ministres a adopté des projets de décret portant affectation au Ministère de la Défense et des anciens Combattants, de parcelles de terrain dans les Cercles de Mopti, Diéma, Kita, Bougouni, Koutiala et San.

Les parcelles de terrain, objet des Titres fonciers :- n°15079 du Cercle de Mopti, d'une superficie de 10 hectares 00 ares 05 centiares, sise à Nantaka, Commune rurale de Socoura, Région de Mopti ;

- n°841 du Cercle de Diéma, d'une superficie de 500 hectares 00 ares 00 centiares, sise à Diéma, Commune rurale et Cercle de Diéma, Région de Nioro ;
- n°4527 et n°5245 du Cercle de Kita, respectivement d'une superficie de 50 hectares 61 ares 26 centiares et 449 hectares 39 ares 33 centiares, sise à Doumba, Commune rurale de Benkadi, Région de Kita ;
- n°1483 du Cercle de Bougouni, d'une superficie de 747 hectares 42 ares 49 centiares, sise à Bougouni, Commune urbaine, Cercle et Région de Bougouni ;
- n°7809 du Cercle de Koutiala, d'une superficie de 675 hectares 29 ares 33 centiares, sise à Koutiala, Commune urbaine, Cercle et Région de Koutiala ;
- n°3580 du Cercle de San, d'une superficie de 500 hectares 00 ares 01 centiare, sise à Bougoudara, Commune urbaine, Cercle et Région de San.

Ces affectations sont destinées à satisfaire les besoins de réalisation d'infrastructures au profit des Forces Armées.

Sur le rapport du ministre de l'Élevage et de la Pêche, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant approbation de la Stratégie nationale de Stabilisation et de Sécurisation du Bétail malien et son Plan d'actions 2025-2029.

Le Conseil des Ministres, en sa Session du 28 mai 2025, a pris acte d'une communication écrite relative à la Stratégie nationale de Stabilisation et de Sécurisation du Bétail malien et son Plan d'actions 2025-2029.

Cette stratégie vise à stabiliser et sécuriser, à l'horizon 2034, le cheptel malien sur des espaces aménagés avec une production optimale.

Elle est bâtie autour des 4 axes stratégiques suivants :
- l'aménagement et la gestion des ressources pastorales ;
- la promotion des cultures fourragères ;
- l'amélioration de la contribution du bétail à la création de richesses et d'emplois ;
- le renforcement des mécanismes de suivi et des mesures d'accompagnement.

Le projet de décret, adopté, consacre l'approbation formelle de ladite stratégie et ouvre la voie à la mise en œuvre des actions prévues dans son Plan d'actions couvrant la période 2025-2029.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

Sur le rapport du ministre de l'Économie et des Finances, le Conseil des Ministres a pris acte d'une communication écrite relative au Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle 2026-2028.

Conformément aux dispositions de la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de finances, le projet de loi de finances de l'année est élaboré par référence à un Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle couvrant une période minimale de trois ans.

Le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle est soumis au débat d'orientation budgétaire au Parlement, au plus tard à la fin du 2ème trimestre de l'année. Il permet au Gouvernement d'informer le Parlement sur les perspectives d'évolution des finances publiques et dePartager, avec lui, les objectifs, les orientations et les contraintes de la politique budgétaire à moyen terme.

Le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle 2026-2028 s'appuie sur « Mali kura taasira ka ben 2063 ma » et les orientations stratégiques définies dans la Stratégie nationale pour l'Émergence et le Développement durable 2024-2033 qui intègre les actions phares du Cadre stratégique de la Refondation de l'État 2022-2031 ainsi que celles de son Plan d'actions 2022-2026. Le présent Document prend également en compte le Plan d'Action du Gouvernement 2025-2026 qui découle des orientations des documents stratégiques, notamment la feuille de route du Président de la Transition, les recommandations issues des Assises nationales de la Refondation et du Dialogue inter-Maliens. Il est établi sur la base d'une prévision de croissance réelle de 6,6% en moyenne sur la période de cadrage. Sous cette hypothèse, les efforts de mobilisation de recettes fiscales visent à atteindre un taux de pression fiscale moyen de 14,6%, passant de 14,1% en 2026 à 14,6% et 15,1% respectivement en 2027 et 2028. Cet objectif s'appuie essentiellement sur une perspective d'amélioration de la situation sécuritaire, sanitaire et socio-politique ainsi que la poursuite des mesures et réformes en cours ou envisagées par le Gouvernement dans les différents secteurs stratégiques. Le coût global pour la mise en œuvre des actions du Gouvernement sur la période 2026-2028 est projeté en moyenne à 3 997,8 milliards de francs CFA. Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux a informé le Conseil des Ministres de la tenue de la 1ère Réunion des ministres chargés de la Justice des pays membres de la Confédération des États du Sahel, les 29 et 30 mai 2025, à Bamako. Cette réunion ministérielle de haut niveau a permis d'engager des discussions approfondies sur l'harmonisation des textes juridiques, la création d'institutions judiciaires communes et le renforcement de la coopération judiciaire et pénitentiaire. Au cours de la rencontre, les ministres ont approuvé la proposition relative à la modification de l'article 4 du Traité instituant la Confédération pour intégrer le domaine de la Justice parmi les compétences déléguées, ainsi que la mise en place d'un cadre de concertation permanent. Ils sont également convenus de la création de juridictions confédérales chargées du contentieux communautaire, de l'arbitrage, ainsi que de la répression des crimes graves, y compris le terrorisme et les violations des Droits de l'Homme. Dans cette dynamique, la construction d'une prison de haute sécurité rattachée à la future Cour pénale sahélienne et des Droits de l'Homme a été approuvée. Enfin, les ministres ont réaffirmé leur volonté commune de faire de la Confédération AES un espace de justice intégré, garant de paix, de sécurité et de développement durable et salué la vision éclairée des Chefs d'État dans le processus de construction confédérale. Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale a informé le Conseil des Ministres :



a.Des conclusions de la 3ème Session de la Conférence ministérielle de l'Alliance politique africaine, tenue le 2 juin 2025 à Lomé au Togo.

Cette 3ème session avait pour thème : « La place de l'Afrique dans un monde en mutation : enjeux d'un repositionnement stratégique et diplomatique ».

Durant les travaux de cette conférence réunissant dix États membres et des invités spéciaux, tous du continent africain, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, en qualité d'orateur principal, a délivré la présentation inaugurale de la session thématique intitulée « Autonomie stratégique de l'Afrique en matière de Défense et de Sécurité dans un monde incertain », au cours de laquelle il a notamment appelé à davantage de solidarité véritable entre les pays africains, en illustrant ses propos par les bonnes pratiques de la Confédération des États du Sahel.

En marge des travaux, les ministres africains des Affaires étrangères ont été reçus en audience par le Président du Conseil des Ministres de la République Togolaise.

Le séjour du ministre chargé des Affaires étrangères a été également marqué par une rencontre d'échanges et d'information avec la communauté malienne établie au Togo.

De la tenue de la 4ème Conférence internationale sur le financement du Développement, prévue du 30 juin au 03 juillet 2025, à Séville en Espagne.

À l'invitation du Gouvernement du Royaume d'Espagne et des Nations unies, le Général de Division Abdoulaye MAIGA, Premier ministre, Chef du Gouvernement, représentera Son Excellence Le Général d'Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'État à la 4ème Conférence internationale sur le financement du Développement.

L'objectif de cette rencontre est de soutenir le suivi des accords et engagements issus des trois précédentes conférences sur le financement du Développement, en adaptant les instruments aux besoins financiers mondiaux actuels et aux défis du moment.

La 4ème conférence intervient dans un contexte international marqué par la crise du financement international du développement, le recul du multilatéralisme classique et l'émergence de mécanismes alternatifs.

Des conclusions de la Réunion ministérielle des Coordinateurs sur la mise en œuvre des actions de suivi du Forum sur la Coopération sino-africaine, tenue les 11 et 12 juin 2025 à Changsha en Chine.

Ce Forum, qui porte sur l'industrie et la technologie en vue de renforcer les relations dans les domaines de la Finance et du Droit pour une meilleure coopération mondiale, a adopté 3 rapports portant sur le suivi de l'exécution des actions.

Il ressort de ces rapports que plusieurs réalisations notables ont été enregistrées, notamment l'augmentation des investissements chinois en Afrique, la mise en vigueur du tarif zéro pour les exportations de certains pays vers la Chine et l'envoi de médecins en Afrique.

Dans son intervention, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale a apprécié le respect du principe de non-ingérence par la Chine et souligné la nécessité d'améliorer le suivi du Forum pour des interventions constructives.Il a également réaffirmé la volonté du Gouvernement à mettre en œuvre les engagements du Sommet du Forum sur la Coopération sino-africaine 2024 ainsi que la détermination du Mali et des autres pays de la Confédération AES à poursuivre leur partenariat avec la Chine.

La participation du Mali à cette rencontre a permis de faire avancer des projets de coopération économique et de renforcer la visibilité de la Confédération AES sur la scène diplomatique mondiale.

Le ministre de l'Économie et des Finances a informé le Conseil des Ministres de la décision du retrait du Mali de la liste grise du Groupe d'Action financière.

Le Groupe d'Action financière est un organisme intergouvernemental ayant pour mission principale d'établir des normes internationales visant à protéger le système financier international contre les fléaux de la criminalité transnationale organisée.

À l'issue de l'Évaluation mutuelle du dispositif du Mali en 2019, le Groupe d'Action financière a évalué les progrès de notre pays au 30 juin 2021, date de clôture de la période d'observation, en le plaçant sur la liste grise. L'inscription de notre pays sur cette liste est assortie d'un plan d'actions de 27 mesures à mettre en œuvre pour l'atténuation des insuffisances du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Après la visite sur site au Mali en vue de constater l'effectivité de la mise en œuvre des 27 mesures ainsi que la recommandation de la plénière du Groupe de revue de la coopération internationale, le Groupe d'Action financière a décidé du retrait du Mali de la liste grise, le 13 juin 2025.

Ce résultat est le fruit de l'engagement constant du Gouvernement du Mali ainsi que de l'ensemble des parties prenantes dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le fi-

nancement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Le retrait du Mali de la liste grise renforce son image auprès de la communauté des investisseurs et l'attractivité de son économie.

Le ministre de l'Énergie et de l'Eau a informé le Conseil des Ministres du lancement officiel des travaux du Projet de Renforcement de l'Alimentation en eau potable et de l'Assainissement de la ville de Kayes, le 21 juin 2025.

Ce projet a pour objectif de renforcer le système d'alimentation en eau potable et d'assainissement pour plus de 350 000 personnes dans 12 quartiers des Communes de Kayes, Khouloum, Bangassi et Liberté Dembaya.

De façon spécifique, sa mise en œuvre permettra d'améliorer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et l'assainissement dans la ville de Kayes, à travers :

– la construction d'une nouvelle station de production d'eau potable d'une capacité de 25 000 000 de litres par jour ;
– la construction de 3 châteaux d'eau ;
– la réalisation de canalisations de refoulement et de distribution ;
– la réalisation de 10 000 branchements sociaux ;- La réhabilitation de la station de traitement d'eau potable existante.

La réalisation de ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action du Gouvernement en son axe 3 : « La satisfaction des besoins fondamentaux de la population ».

6. Le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social a informé le Conseil des Ministres :

a. de la commémoration de la Journée africaine de la Fonction publique, le 23 juin 2025.

La Journée africaine de la Fonction publique, célébrée le 23 juin de chaque année, a pour objectif de reconnaître l'importance du travail des agents publics au service du développement de l'Afrique et de favoriser la réflexion sur la mission, les défis et les réalisations de la Fonction publique.

Le thème retenu pour cette édition 2025 est : « Renforcer l'adaptabilité et la résilience des Institutions publiques pour parvenir à une gouvernance équitable et combler rapidement les lacunes historiques dans le domaine de la pression de services ».

Au niveau national, la Journée sera célébrée à travers des conférences-débats sur les sous-thèmes suivants :
- renforcement des Institutions publiques pour remédier aux inégalités historiques et promotion de l'inclusion ;
- réformes juridiques et structurelles pour parvenir à une gouvernance équitable ;
- amélioration de l'accès à l'information et la responsabilité ;
- plaidoyer de la Société civile et collaboration pour une gouvernance inclusive.

Prendront part à ces activités, les agents publics, les représentants des organisations syndicales, les responsables des Services publics, les représentants des organisations de la Société civile et le monde universitaire.

b. de la participation du Mali à la 113ème Session de la Conférence internationale du Travail, tenue du 2 au 13 juin 2025, à Genève en Suisse.

Une délégation nationale tripartite, conduite par le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social, composée du ministre de la Santé et du Développement social, du ministre de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi, et de la Formation professionnelle, des délégués du Conseil national du Patronat du Mali ainsi que ceux des quatre Centrales syndicales de travailleurs, a participé à la 113ème Session de la Conférence internationale du Travail.

La participation active de nos délégués aux différentes Commissions de travail et à des sessions connexes a permis entre autres :
- de donner plus de visibilité à notre pays ;
- de raffermir les relations bilatérales et multilatérales en matière de travail, d'emploi et de protection sociale entre le Mali et ses différents partenaires.

7. Le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne a informé le Conseil des Ministres de l'organisation des 1ers Jeux de l'Alliance des Etats du Sahel, du 21 au 28 juin 2025, à Bamako.

Les 1ers Jeux de l'Alliance des Etats du Sahel rassembleront près de 500 participants venant duBurkina Faso, du Mali et du Niger, autour de 10 disciplines sportives, à savoir le Football U-17, la Lutte traditionnelle, les Bras de fer sportif, l'Athlétisme, le Tir à l'Arc, le Tir Sportif, le Judo, le Karaté, le Kung-fu Wushu et le Taekwondo. La tenue de ces Jeux permettra entre autres : – de promouvoir la pratique du sport dans l'espace AES ; – de renforcer les liens d'amitié et de solidarité entre les jeunes des États membres ; – de fédérer les forces vives, les opérateurs économiques, l'État et les





autres parties prenantes autour des valeurs du sport ; – de préparer des équipes nationales compétitives pour les futures compétitions internationales ; – de stimuler la coopération entre les fédérations sportives des pays membres de la Confédération AES. La cérémonie d'ouverture est prévue le 21 juin 2025. Le ministre de l'Agriculture a informé le Conseil des Ministres de la participation du Mali à la 1ère Édition de « BOAD DEVELOPMENT DAYS », tenue du 12 au 13 juin 2025, à Lomé au Togo. Le ministre de l'Agriculture et celui de l'Énergie et de l'Eau ont pris part à la 1ère Édition de « BOAD DEVELOPMENT DAYS » dont le thème a porté sur « Le financement de la transition énergétique et de l'Agriculture durable : défis, opportunités et solutions ». Cette édition a été marquée par deux panels sur les thèmes suivants : – « Les défis de l'accès universel à l'électricité dans l'UEMOA face à la transition énergétique » ; – « Le défi de la souveraineté alimentaire dans l'UEMOA par une Agriculture durable et résiliente face au changement climatique ». Les deux jours de travaux ont aussi connu la présentation des startups venues du Mali, du Burkina Faso et du Sénégal sur le développement durable de l'Agriculture et de l'énergie. Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable a informé le Conseil des Ministres de la tenue de la 10ème Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte. Cette 10ème session ordinaire qui se tiendra à Bamako le 26 juin 2025, sera précédée de la réunion du Comité technique des experts, les 24 et 25 juin 2025. L'initiative de la Grande Muraille Verte, fruit d'une coopération régionale des États sahélo-sahariens lancée par l'Union africaine, est un programme intégrateur conçu pour répondre aux effets combinés des défis environnementaux comme la désertification, les changements climatiques et la perte de la biodiversité dans la bande sahélo-saharienne. Sa mise en œuvre est coordonnée par l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte qui regroupe le Burkina Faso, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Soudan, le Tchad et Djibouti. Les objectifs de cette session portent, notamment sur : – la validation des documents de planification et de gestion de l'Agence ; – l'examen des résultats du processus de recrutement du nouveau Secrétaire exécutif ;- L'évaluation de l'état des contributions statutaires des États membres ; - L'examen de la nouvelle stratégie de la Grande Muraille Verte.

La tenue de cette rencontre permettra à notre pays d'assumer pleinement ses responsabilités à la tête du Conseil des Ministres de l'Agence, de consolider son leadership sur les enjeux environnementaux dans le contexte de l'Alliance des États du Sahel et de préparer la 5ème Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement que notre pays abritera à partir du 25 octobre 2025.

10. Le ministre de la Santé et du Développement social a informé le Conseil des Ministres :

a. de la participation du Mali à la 1ère Réunion des ministres chargés de la Santé de la Confédération des États du Sahel, tenue le 4 juin 2025 à Niamey au Niger.

Cette 1ère réunion des ministres chargés de la Santé avait pour objectif de renforcer la collaboration afin de favoriser une meilleure coopération en matière de Santé au profit des populations de l'espace confédéral.

La réunion ministérielle a été précédée par celle des experts, tenue les 2 et 3 juin 2025, sur les thématiques ci-après :
- la création d'une organisation en charge des questions de santé ;
- la surveillance épidémiologique et la coordination de la gestion des épidémies ;
- la coordination de la vaccination transfrontalière ;
- l'amélioration de l'accès aux soins des populations y compris la mutualisation des efforts dans le cadre des soins spécialisés ;
- l'harmonisation de la réglementation, de l'approvisionnement en médicaments et autres produits de santé.

Au cours de leurs travaux, les ministres ont validé les recommandations et la feuille de route relatives à la création d'une organisation en charge de la Santé dans l'espace confédéral.

En marge des travaux, les ministres des trois pays ont été reçus en audience par Son Excellence Le Président de la République du Niger.

b. de la situation épidémiologique du pays marquée, notamment par une augmentation du nombre de cas confirmés de dengue comparé à celui de la semaine écoulée.

Le Président de la Transition, Chef de l'État a appelé la population au respect strict des mesures de prévention et de lutte contre les maladies.

Bamako, le 18 juin 2025

Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Birama COULIBALY
Chevalier de l'Ordre national

Idrissa Hamidou TOURE, Procureur de la République, près le tribunal de la commune IV : « Nous conservons la plénitude des pouvoirs pour maintenir l'ordre dans la cité »



La justice malienne connait depuis le 14 juin 2025 deux innovations majeures. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du nouveau code de procédure pénale et la fin des pouvoirs des procureurs de la République et des juges d'instruction à décerner des mandats de dépôt. Dans un entretien exclusif, accordé à Mali Tribune, Idrissa Hamidou Touré, Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de la Commune IV du District de Bamako décortique ce changement capital dans le paysage judiciaire

Mali Tribune : Le nouveau code de procédure pénale est entré en vigueur le 14 juin 2025, conformément à son dernier article qui donnait 6 mois à compter de la promulgation pour son application. Quel en est votre sentiment ?

Idrissa Hamidou Touré : Je n'ai pas de sentiment particulier là-dessus. C'est une bonne chose car il comporte des innovations majeures qu'il faudra cependant adapter à nos réalités, c'est tout.

Mali Tribune : Des innovations à adapter à nos réalités, est-ce à dire qu'il n'a pas été pensé en tenant compte de ces réalités ?

I. H. T. : Vous savez de façon générale en Afrique francophone on est dans le mimétisme des textes français. C'est bien dommage mais c'est la triste réalité. Ceux auxquels l'on confie la révision ou la relecture des textes ne s'embarrassent pas trop de réflexions adaptées à nos réalités socio-culturelles. Bien souvent, ils prennent les textes français et nous les

transposent à quelques ajouts ou modifications près. Alors que ces textes sont réfléchis et conçus à un moment donné par le courant politique au pouvoir en France, pour le peuple français en tenant compte de ses aspirations, sa vision de la justice etc.

Mali Tribune : On dirait que vous n'êtes pas fier de ce texte ? Pourtant dans le processus de relecture, d'adoption etc., des magistrats ont été entendus et peut être même vous ?

I. H. T. : C'est un texte inclusif. Sauf que beaucoup ne se sont même pas donnés la peine de se demander sur l'origine du texte qu'ils avaient en face pour un peuple qui se veut souverain. La souveraineté c'est d'abord dans les textes juridiques pensés sur la base de nos réalités socio-culturelles. Il y a des choses dans ces textes que l'on ne pourra jamais appliquer au Mali. Par exemple, la reconnaissance du viol entre époux.

Des choses ont été retirées des textes lors de l'atelier national de validation ayant regroupé toutes les forces vives de la nation. Mais après on a vu que quelques personnes se sont retrouvées et ont remis les mêmes choses. Des acteurs judiciaires dont les syndicats de magistrats ont averti sur l'inopportunité voire l'inapplicabilité de certaines dispositions en déphasage avec nos réalités, mais n'ont pas été suivis. Les gens ont été écoutés au CNT, pour la forme, sans prendre en compte leurs observations pratiques et pertinentes.

Aussi, j'ai l'impression que le chancelier en chef a dû être pris à la gorge sur certaines dispositions par des membres du CNT qui après coup s'en sont vantés dans leur « grin » et c'est bien dommage.

En plus au CNT je ne pense pas que tous ceux qui ont levé la main pour voter ces textes savent la provenance, le contenu et le contenant. Certains ont dû lever la main parce que la majorité l'a faite sans mesurer les conséquences d'un tel acte.

Cela dit, moi je suis un technicien, je peux avoir des appréhensions légitimes en tant que praticien et citoyen sur les textes mais mon devoir reste de les appliquer. Ça s'appelle être légaliste. Je peux ne pas être d'accord avec un texte de loi, mais il ne me revient pas de faire la loi, je n'en suis que la bouche pour paraphraser l'autre.

Mali Tribune : Avec l'entrée en vigueur du nouveau code, vous les procureurs, vous perdez votre redoutable pouvoir de mettre les gens en prison au profit du collège de la détention et de la liberté. Quel sentiment en avez-vous ?

I. H. T. : Le nouveau code de procédure pénale a été promulgué par le Chef de l'Etat le 13 décembre 2024. Effectivement, des dispositions de son article 1373-1, il entre en vigueur six (06) mois après soit le 13 juin 2025.

Sauf que contrairement à ce que pensent beaucoup, cela ne marque pas la fin des pouvoirs des procureurs et juges d'instruction à décerner mandat de dépôt. C'est le sens de l'article 1371-1 qui dispose qu'« en attendant la mise en place du collègue des libertés et de la détention, les juges d'instruction et les procureurs de la République continuent à exercer la plénitude de leurs attributions par rapport aux mandats de justice ».

Cette disposition transitoire n'entre en vigueur que pour compter du 14 juin 2025. Donc c'est maintenant qu'elle est d'application. Pour ainsi vous dire que les procureurs et les juges d'instruction conservent encore, dans les dispositions anciennes, toute la plénitude de leurs pouvoirs pour maintenir l'ordre dans la cité.





Mali Tribune : Est-ce à dire que le collège des libertés et de la détention n'est pas encore mis en place dans nos tribunaux ? Pourquoi?

I. H. T. : La collégialité est prévue dans les tribunaux de grande instance depuis la loi de 2011 portant organisation judicaire soit 14 ans aujourd'hui. Elle n'a pu être effective, faute de ressources humaines suffisantes. Tous ordres confondus, nous sommes 499 magistrats si je ne m'abuse sur lesquels il n'y a que 300 ou un peu plus dans les fonctions actives en juridictions. Raisonnablement, on ne pouvait mettre en application la collégialité et c'est toujours le cas. Cependant les autorités judiciaires s'activent à augmenter les effectifs d'où les recrutements massifs de ces dernières années avec plus de 300 auditeurs de justice qui seront en principe opérationnels progressivement d'ici 2030.

Ensuite il faut mettre toutes ces innovations en musique avec l'efficacité recherchée et attendue des actions judiciaires. Il s'agit de systèmes expérimentés ailleurs, où ils ont montré leurs limites. Par exemple les Rwandais, avant nous, avaient expérimenté la collégialité. Ils ont dû l'abandonner, faute d'efficacité et de célérité dans le traitement des affaires judiciaires, pour retourner au système du juge unique. Allez-y voir dans les grandes démocraties judicaires comme les USA, c'est un seul juge qui décide en âme et conscience de la mise en liberté avec ou sans cautionnement et c'est aussi lui, aidé par un juré populaire, qui se prononce dans les affaires criminelles etc.

La France, que l'on copie, a tous les problèmes d'efficacité judiciaire à cause, entre autres, de ce système. Si vous suivez leur actualité judiciaire, ils sont actuellement à réfléchir à comment supprimer même le sursis dans les condamnations tellement qu'ils souffrent de laxisme et de lourdeur judiciaires.

Mali Tribune : Ils sont pourtant nombreux à réclamer de plus en plus la fin des mandats entre les mains des procureurs de la République et des juges d'instruction… ?

I. H. T. : C'est dans l'air du temps tout cela. Certains de notre époque ont ceci de singulier qu'ils sont vindicatifs sur des sujets dont ils ne maitrisent pas la profondeur. Chaque société doit évoluer en fonction de ses réalités. Nous, nous sommes une société fondamentalement punitive. Chez nous le pardon vient après la sanction. Or chez les occidentaux, la liberté est un culte. Ce qui est valable en occident ne l'est pas chez nous.

Mali Tribune : Donc vous pensez qu'il ne faut pas retirer aux procureurs de la République et aux juges d'instruction leurs pouvoirs de mandats ?

I. H. T. : Vous savez, je ne prêche pas pour ma chapelle. Je ne suis pas procureur de la République ad vitam aeternam. Je parle en tenant compte des réalités actuelles de notre pays.

Il est évident que dans un pays où l'excès dans la parole, la tolérance, le respect des valeurs sociales, le devoir civique, le respect de la chose publique, la cohésion sociale, l'unité nationale, l'intégrité du pays etc., sont soumis à de rudes épreuves, sans le pouvoir des mandats du procureur de la République ces dernières années, on serait peut-être déjà en guerre civile. Ce pouvoir de mandat a maintenu la stabilité relative du pays en bien des moments et aujourd'hui encore n'eut été ce pouvoir-là, d'aucuns seraient déjà dans la rue à semer des troubles aux conséquences imprévisible.

Mali Tribune : Quelle alternative proposez-vous alors ?

I. H. T. : Je suis pour des mandats opportuns, réfléchis, pondérés, décernés en tenant compte de la personnalité de l'auteur des faits, leur gravité, leur impact sur l'ordre public, la crédibilité et la confiance du public dans l'institution judiciaire.

Je suis pour des sanctions toutes les fois où un mandat parait manifestement inopportun et excessif etc. Mais je ne suis pas pour que l'on retire aux procureurs et juges d'instructions un tel pouvoir dans un pays en proie à toutes les déstabilisations, à tous les complots, à la délinquance économique et financière etc.

Savez-vous qu'en application de ce nouveau code, un seul magistrat peut s'assoir dans son bureau, en référé liberté et ordonner la mise en liberté de quelqu'un qui a détourné 1.000 milliards F CFA, par exemple, sans être obligé de motiver sa décision et sans possibilité pour le parquet d'empêcher que la personne sorte de prison ? C'est prévu à l'article 362 al2 du nouveau code. Dans un pays où les autorités ont inscrit en priorité la lutte contre la corruption, la délinquance économique et financière, on a une telle hérésie dans le nouveau code. C'est pourquoi j'ai dit qu'il y a des choses qu'on ne pourra pas appliquer.

Je pense qu'il faut imprimer de la diligence, de la célérité à juger les placés sous mandats. Et dans cette optique, mettre en avant ce que le juge Baya Berthé appelait le principe du questionnement valorisant. C'est-à-dire valoriser les bonnes pratiques par la récompense du mérite afin d'inciter les autres à en faire exemple.

Par exemple ici au Tribunal de grande instance de la Commune IV, sur l'exercice judiciaire 2024, on était à 788 placés sous mandat à la MCA, sur lesquels 758 ont été jugés définitivement, 506 ont fini de purger leurs peines et sont sortis de prison grâce à la clémence des juges dans le quantum des peines, 252 purgent actuellement leurs peines, 05 sont malheureusement décédés en détention provisoire et seulement 25 n'ont pu être jugés encore à raison des différents renvois parfois à leurs demandes ou celles de leurs avocats.

Au niveau de Bollé-femmes, sur 46 placées sous mandats de dépôt sur toute l'année, 45 ont été jugées définitivement, 36 ont fini de purger leurs peines et sont sorties de prison, 09 purgent actuellement leurs peines et 01 seule reste à juger.

Ce qui parait être pour nous un bilan satisfaisant et l'essentiel à mon avis se trouve à ce niveau-là. Pour le reste, la justice ici et là porte ses croix ; çà et là elle est pointée du doigt, critiquée etc. Ce qui est normal parce qu'elle est et restera humaine donc faillible à l'image de ses acteurs.

Nous avons nos défauts nous procureurs de la République, juges d'instruction, acteurs de la justice dans l'ensemble, mais nous sommes loin d'être les plus mauvais enfants de la République, c'est-à-dire en bambara « fasso den djougou ». Toutes nos actions s'inscrivent dans la sauvegarde de l'essentiel : le Mali.

Propos recueillis par Abdrahamane Dicko
Source : Mali Tribune



OCLEI

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE



Institution nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite

2019 à 2022 en chiffres

23 dossiers transmis à la justice

Pour un montant de **23, 918 MILLIARDS FCFA**

- 123 grandes activités de sensibilisation organisées
- 9 838 personnes directement touchées
- 1 967 déclarations de biens traitées
- 8 protocoles d'accord de coopération internationale signés
- 4 études faites sur la corruption et l'enrichissement illicite au Mali

Dénoncez gratuitement les faits de corruption et d'enrichissement illicite

NUMÉRO VERT : 80 00 22 22

BAMAKO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN

(+223) 20 29 12 29 / Boîte Postale : E3977

contact@oclei.ml www.oclei.ml

Prorogation de la transition : La pilule ne passe pas



A la suite de la validation en conseil des ministres du projet de révision de la charte II de la transition pour la prorogation de la transition politique au Mali, la réaction d'ex présidents d'anciens partis et mouvements politiques, n'a pas fait défaut. Me Mountaga Tall, Moussa Mara et Moctar Ousmane Sy ont vite pris leur plume. La riposte...

« Enorme crainte pour l'avenir immédiat de notre pays », s'est inquiété l'ancien Premier ministre et ex militant de l'ancien parti politique Yelema, Moussa Mara, suite, dit-il, à la décision prise en conseil des ministres le mercredi 11 juin de proroger la transition pour une durée de cinq ans, qui plus est renouvelable. Pour lui la légalité de la décision est plus que contestable et ça inquiète a-t-il avancé.

Aux dires de Moussa Mara, le cocktail ainsi créé constitue une menace pour l'Etat, la société, et la Nation qui court ainsi un grand danger de dislocation. Il avertit fortement que : « Ce risque est réel et est sans doute le plus important de notre histoire récente », et demande aux autorités de : « Mesurer ces menaces de manière appropriée et de revoir leur position eu égard au principe », avant de terminer qu' : « Il n'est jamais trop tard pour bien faire ».

Quant à l'avocat, Me Tall a proposé 12 astuces de sortie de crise sur sa page Facebook dont la principale est : « Renoncer purement et simplement au "mandat de 5 ans renouvelable à partir de 2025 à l'instar (des) pairs de la Confédération AES" et fixer concomitamment, de façon consensuelle et irrévocable une date de fin de la Transition assorti d'un chronogramme électoral. Dans le respect de la Charte de la Transition, de la Constitution et des engagements pris devant le Peuple malien ».

Pour Moctar Ousmane Sy, Cette initiative va à l'encontre des aspirations profondes des concitoyens, qui pour lui, n'ont pas donné mandat pour une telle démarche. « Le Mali a aujourd'hui besoin de perspectives claires et d'institutions légitimes issues d'élections crédibles, et non d'une transition qui s'éternise », a conseillé l'ex président de l'ancien mouvement politique, "Génération engagée".

Koureichy Cissé
Source : Mali Tribune



Un nouveau mandat de 5ans renouvelable pour le Président Goïta : C'est bon, mais c'est trop...



Aucune surprise, tous les esprits malins savaient que la fin de la Transition ne sera pas décrétée ni cette année encore moins l'année prochaine.Au regard du contexte d'insécurité face auquel, des efforts inlassables sont déployés, le peuple malien dans sa majorité exprimait la continuité pour parachever la guerre lancée contre la nébuleuse jihadiste. Cette continuité pouvait s'entendre dans la mesure du possible, par un nouveau mandat de 5ans. Mais le régime dans sa haute sagacité s'est octroyé, mercredi en Conseil de ministres "5ans renouvelables". Ce qui sous-entend que la Transition se maintiendra au gouvernail au rythme et à la cadence des deux autres pays de l'AES. Une marche à trois jusqu'à....C'est fait, c'est bon...Mais c'est trop...Pouvait-on résumer ainsi, la décision du dernier Conseil des ministres relative au nouveau mandat de 5ans renouvelable accordé au Président de la transition. Cette décision émane d'un rapport édicté par le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Reformes politiques et du Soutien au Processus électoral. Elle est nantie par un projet de loi portant révision de la Charte de la Transition. Et soutenue, dit-on, par les recommandations des Assises Nationales de la Refondation, tenues du 27 au 30 décembre 2021. Plus précisément, celle qui invite à une refondation totale de l'Etat et surtout à la construction d'une nouvelle vision politique.

A ce sujet, le département porteur de cette décision, a renchéri que le Peuple malien, a demandé de : « Mener des réformes politiques et institutionnelles prioritaires, avant d'organiser des élections ».

Dans la foulée, qu'il y'a eu l'adoption d'une nouvelle Constitution par référendum promulguée le 22 juillet 2023 par le Président de la Transition, Chef de l'Etat.

Que malgré l'adoption d'une nouvelle Constitution, le contrôle de l'ensemble du territoire par les Forces Armées et de Sécurité, ainsi que les résultats obtenus dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, notre pays et les autres pays de l'AES sont toujours confrontés à la menace de la déstabilisation internationale et l'atteinte aux intérêts vitaux des populations.

Ainsi, édicte le communiqué de ce Conseil des ministres : « se pose à notre pays, à l'instar des autres pays de l'AES, la question cruciale de la nécessité de poursuivre la Transition pour parvenir à la pacification totale de nos Etats ».

Pour corroborer tout cela, que ce projet de loi, adopté, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations des concertations des Forces vives de la Nation et des Maliens établis à l'extérieur pour répondre aux attentes légitimes du Peuple malien, notamment la révision de la Charte de la Transition en accordant au Chef de l'Etat, un mandat de 5 ans renouvelable à partir de 2025, à l'instar de ses pairs de la Confédération AES.

En faisant la synthèse du communiqué du Conseil des ministres qui a adopté le projet de loi octroyant cinq nouvelles années renouvelables au Président de la Transition, le Général d'Armée Assimi Goïta, deux constats se dégagent ; notre pays veut se mettre en conformité avec ses pairs de l'AES, mais également se mettre à l'abri du processus de déstabilisation ficelé par des « sponsors étrangers ». Ce qui est tout à fait normal. Cependant, dans le contexte actuel, il aurait été bienséant de se limiter à un mandat de 5ans avec l'obligation de tenir des élections crédibles pouvant amorcer un retour honorable à l'ordre constitutionnel durant l'année de la fin de ce mandat. Sans quoi, la décision d'imposer, un autre mandat renouvelable, sonne comme une imposition à l'aveuglette à l'encontre d'un peuple qui vit dans la résilience depuis 5 ans maintenant pour des raisons que tout le monde sait.

M. Diawara
Source : Le Sursaut

Nekapro

Scannez ici pour accéder au site web

SERVICE DE CORRECTION

L'écriture parfaite commence ici !



Si avoir un bon texte bien structuré est important, l'utilisation d'un site web de service de correction peut vous apporter des avantages supplémentaires en termes de qualité, de praticité et d'efficacité dans la gestion de vos contenus écrits.

- Rédaction
- Amélioration de style
- Correction
- Traduction

CONTACT

+223 74-44-27-44

@nekapro

www.nekapro.com

Kalaban Coura Rue 202 Porte 149

Premier essai gratuit

Mariage des étrangers en situation irrégulière : L'Assemblée nationale française adopte une proposition de loi



L'Assemblée nationale française a récemment adopté une proposition de loi visant à interdire le mariage des étrangers en situation irrégulière. Cette proposition de loi, déjà approuvée par le Sénat en février dernier, doit maintenant être examinée en séance plénière le 26 juin prochain.

Selon les informations rapportées, la proposition consiste à insérer dans le Code civil un nouvel article, le 143-1, stipulant que "le mariage ne peut être contracté par une personne séjournant de manière irrégulière sur le territoire national".

Cette mesure s'inscrit dans une volonté de renforcer les pouvoirs des officiers de l'état civil et du ministère public afin de lutter contre les mariages simulés ou arrangés, pratiques fréquemment utilisées par les migrants en situation irrégulière pour obtenir des papiers en France.

Le contexte ayant motivé cette proposition de loi remonte à un incident survenu en 2023, impliquant Robert Ménard, maire de Béziers, et un couple composé d'une Française de 29 ans (Eva) et d'un Algérien de 23 ans (Mustapha) sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Suite au refus de Ménard de célébrer le mariage du couple, il est actuellement poursuivi en justice et risque jusqu'à 5 ans de prison, une amende de 75 000 euros et la révocation de son mandat.

Une fois adoptée, la proposition de loi devra encore être validée par le Conseil constitutionnel pour être pleinement en vigueur. Cette décision soulève des débats et des interrogations sur les droits des étrangers en situation irrégulière et les mesures prises pour contrôler et réguler les mariages dans ce contexte particulier.

Arouna Sidibé

Lac kunming : La jeunesse européenne et chinoise dialogue



En célébrant les 50 ans des relations diplomatiques Chine-UE, des jeunes français et chinois se sont retrouvés sur un bateau inspiré des pavillons traditionnels, orné de motifs de dragons. La présentatrice de CGTN Français Zhu Jingtian a annoncé qu'elle était contente de faire une petite balade sur le lac Kunming avec ses amis européens. Puis, elle a invité tout le monde à partir.

Devant eux, le Pavillon des Fragrances bouddhiques, sur la Colline de la Longévité, a illustré l'architecture en bois harmonieuse avec la nature. Matt Laing a répondu aux questions sur les différences entre le Palais d'Été et les jardins royaux européens. En Chine, selon lui, les espaces naturels sont beaucoup plus verts et colorés. Il a souligné que la grande différence résidait dans les couleurs et la structure : en Chine, l'architecture était ancrée dans la nature, tandis qu'en Europe, des espaces précis pour les jardins avaient été créés.

Passant devant la rue de Suzhou, Pauline Menez a abordé le sujet du shopping en Chine, expliquant que la façon de consommer avait énormément évolué. Elle a été marquée par l'adoption technologique, le choix diversifié et la rapidité des achats en ligne. Elle a montré son polaroïd acheté en ligne, qu'elle utilisait pour photographier ses souvenirs.

Sur l'impact du commerce en ligne chinois en Europe, Pauline a dit que de grandes plateformes logistiques chinoises étaient arrivées





en Europe, utilisant l'IA pour prévoir les demandes et assurer la rapidité des livraisons. Elle a estimé que cela facilitait les échanges commerciaux et offrait plus de choix aux consommateurs européens.

Sur le Pont des Dix-Sept Arches, Thomas Adler a exprimé son admiration pour la protection du patrimoine chinois, soulignant que le Palais d'Été en était un bel exemple, comparable à la conservation des cathédrales et des palais en France, avec le désir commun de transmettre l'histoire aux générations futures.

Après la visite du pont, le bateau a repris sa route vers la Digue de l'Ouest. La présentatrice a servi du thé au jasmin et des douceurs traditionnelles, puis tous ont chanté la chanson folklorique chinoise "Mo Li Hua" et la chanson française "La Vie en rose".

Plus qu'un échange culturel, le dialogue entre les jeunes est devenu un symbole d'amitié et de coopération. Comme les fleurs épanouies dans ce décor enchanteur, les relations sino-européennes ont fleuri avec éclat, portées par la curiosité et la collaboration des jeunes.

Source: cgtn.com

















Forêts du Congo : La clé invisible de la santé des océans

Chaque année, la Journée mondiale de l'océan rappelle l'importance cruciale des océans pour la planète et l'humanité. Mais derrière cet hommage rendu aux mers du globe se cache un réseau complexe d'interdépendances écologiques, où les forêts tropicales d'Afrique centrale, notamment celles du bassin du Congo, jouent un rôle fondamental dans la préservation de la santé des écosystèmes marins.



Un poumon vert au service du bleu des océans

Les forêts d'Afrique centrale ne sont pas seulement des sanctuaires de biodiversité terrestre ; elles participent activement au maintien des équilibres planétaires dont dépendent aussi les océans. Les immenses étendues forestières du bassin du Congo agissent comme de gigantesques puits de carbone, absorbant d'importantes quantités de CO_2 atmosphérique. Cette régulation du climat global limite l'acidification des océans, causée par l'excès de dioxyde de carbone, et contribue ainsi à la protection des récifs coralliens, des espèces marines et des populations côtières.

Par ailleurs, les cours d'eau qui naissent et serpentent à travers ces forêts alimentent de nombreux fleuves, dont le Congo, qui se jette dans l'océan Atlantique. La qualité des eaux fluviales, régulée par l'état de santé des forêts, influence directement les écosystèmes marins côtiers. La déforestation, l'érosion des sols, et la pollution des bassins fluviaux peuvent entraîner l'apport massif de sédiments et de polluants dans les zones marines, perturbant la reproduction des espèces halieutiques et appauvrissant la biodiversité marine.

L'action de la COMIFAC pour renforcer le lien forêts-océans

Consciente de cette interdépendance vitale, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) inscrit la question du lien forêts-océans au cœur de ses actions stratégiques. Comme le souligne Chouaïbou Nchoutpouen, secrétaire exécutif adjoint et coordinateur technique de la COMIFAC, « la santé de nos forêts est indissociable de celle de nos océans. Chaque arbre préservé dans le bassin du Congo est une contribution concrète à la résilience des écosystèmes marins mondiaux. »

La COMIFAC déploie plusieurs initiatives en ce sens :

• La gestion intégrée des bassins hydrographiques, visant à limiter la dégradation des

sols et la pollution des eaux douces qui finissent dans l'océan.

• La lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, à travers la promotion des bonnes pratiques agricoles, forestières et minières durables.

• Le renforcement des capacités des États membres sur les mécanismes REDD+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts), qui participent à la régulation du climat mondial.

• La sensibilisation des acteurs locaux et des décideurs sur les conséquences des dégradations forestières pour les ressources halieutiques et les communautés côtières."

• La coopération régionale et internationale, en développant des partenariats avec les organisations maritimes et océaniques pour une meilleure intégration des enjeux forêts-océans dans les politiques environnementales globales.

Un plaidoyer pour une approche écosystémique

À l'heure où le changement climatique bouleverse les équilibres environnementaux planétaires, il devient impératif d'adopter une approche écosystémique qui dépasse les cloisonnements terrestres et marins. Les forêts du bassin du Congo sont un maillon essentiel de cette chaîne écologique globale. Leur préservation est non seulement une nécessité pour les peuples d'Afrique centrale, mais aussi pour la survie des écosystèmes marins et des populations côtières du monde entier.

La Journée mondiale de l'océan est donc une occasion opportune de rappeler que l'avenir des océans se joue aussi au cœur des forêts. En sauvegardant les forêts du bassin du Congo, c'est tout le système Terre-Mer que nous protégeons.

Arouna Sidibé avec cgtn.com



Ligue 1 Pro de Football au Mali : Résultats de la Saison 2024-2025



Le Stade Malien de Bamako a remporté le prestigieux titre de champion de la Ligue 1 Pro de football au Mali pour la saison 2024-2025. La saison s'est clôturée le dimanche 15 juin 2025 avec la 26ème et dernière journée de compétition. L'équipe a été officiellement couronnée championne du Mali et a reçu un trophée ainsi qu'un chèque de 30 millions de FCFA après avoir sécurisé le titre dès la 24ème journée.

Parmi les autres équipes récompensées, le Djoliba AC a terminé à la deuxième place et a reçu 15 millions de FCFA, tandis que l'USFAS a pris la troisième place et a empoché 10 millions de FCFA.

Le joueur Moctar Cissé, surnommé "soldat", a terminé la saison en tant que meilleur buteur avec 14 buts marqués. En ce qui concerne les équipes reléguées en division inférieure pour la prochaine saison, le FC Diarra et les Étoiles du Mandé ont respectivement terminé à la 13ème et 14ème place.

Les résultats marquants de la 26ème journée incluent la victoire de DAC sur AFE (3-1), AS BAKARIDJAN sur US BOUGOUBA (2-0), AS POLICE sur USFAS (3-5), AS REAL sur ÉTOILES du MANDE (1-0), ainsi que le match nul entre ASKO et le Stade Malien (1-1).

Le classement final de la Ligue 1 Pro 2024-2025 est le suivant :

1. STADE MALIEN (58 pts)
2. DAC (54 pts)
3. USFAS (48 pts)
4. AS REAL (41 pts)
5. ONZE CRÉATEURS (41 pts)
6. AS BAKARIDJAN (36 pts)
7. US BOUGOUBA (32 pts)
8. BINGA FC (32 pts)
9. AFE (30 pts)
10. AS POLICE (30 pts)
11. US BOUGOUNI (27 pts)
12. ASKO (25 pts)
13. FC DIARRA (22 pts)
14. ÉTOILES du MANDE (14 pts)

La saison a été marquée par des émotions intenses et des performances sportives de haut niveau, et le Stade Malien de Bamako peut légitimement célébrer sa victoire bien méritée lors de cette première édition de la Ligue 1 Pro au Mali.

Fatou Sissoko

HOROSCOPE

Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous n'hésitez pas à mettre votre imagination à profit pour sortir de votre routine. L'évasion vous tend les bras. Votre vitalité vous incite aux dialogues, échanges qui vous mettent le coeur en fête et vous ressourcent moralement.
Aujourd'hui, le rythme régulier de vos activités ne vous suffit pas. Vous déployez toute votre énergie pour passer à la vitesse supérieure. Vous êtes disposé à relever tous les défis pour colorer votre quotidien et lui donner un second souffle.

Taureau (20 avril- 19 mai)

Attention à ne pas décoller sans ceinture, à prononcer des mots totalement déconnectés d'une réalité qui se rappellera sans tarder à vous et pourrait brutalement vous ramener sur terre et sérieusement compromettre la réalisation de vos aspirations.
Si vous décidez de vous lancer, vous rencontrerez de multiples opportunités, les décisions prises seront favorables à long terme. Un courant d'énergie vous permet de relever des défis, saisissez cette chance au vol, avec audace !

Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Le climat sera à la détente, vous vous tournez plus volontiers vers les plaisirs de la vie au sens large. Vos échanges avec le monde extérieur domineront votre journée, c'est là que se trouve la chance.
Votre optimisme est imbattable. Les échanges et négociations sont très favorables, aujourd'hui. Vous avez une pêche d'enfer et vous êtes efficace dans tout ce que vous entreprenez. Alors, écoutez votre petite voix intérieure et poursuivez sur votre lancée !

Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous serez désarmant pour stopper la mauvaise humeur de certaines personnes de votre entourage, tout en douceur. Une sensation de liberté rehausse votre énergie psychique. Profitez-en pour vous détendre en profondeur.
Vous ne manquez pas d'énergie pour terminer ce qui est en cours, votre motivation est d'en finir au plus vite ! Veillez cependant à ce que les détails importants ne vous échappent pas pour un résultat gratifiant.

Lion (22 juillet - 23 août)

Vous aurez des retombées positives de vos initiatives. Vous vous sentez de taille à affronter les obstacles, la forme morale est omniprésente, vous serez concrètement efficace et avancerez avec une belle détermination vers vos objectifs.
Aujourd'hui, vous êtes de bonne humeur, plus apte à vous affirmer et plus disponible pour communiquer. Pour éclaircir les malentendus, n'hésitez pas à avoir recours à votre franchise spontanée. Allez directement à l'essentiel ! Vous serez soulagé et satisfait du résultat.

Vierge (23 août 23 septmbre)

Le calme qui règne en cette journée est propice à des mises au point indispensables. Les activités qui vous sortent de votre quotidien sont idéales pour prendre du recul. Elles vous rechargent en énergie nerveuse.
Si vous cherchez du travail ou l'âme-sœur, c'est un bon moment pour vous jeter à l'eau avec fougue et conviction. Cet état d'esprit y est pour beaucoup dans la réussite de vos objectifs, vous savez mettre votre personnalité en valeur.

Balance (23 septmbre - 22 octobre)

Vos initiatives seront positives et efficaces. C'est le moment d'agir sans hésitation, vous avez assez réfléchi. Votre apparence physique vous occupe particulièrement. Vous y gagneriez à vous soigner de l'intérieur, surveillez votre équilibre. Vous glissez votre bonne humeur et votre vivacité dans tout ce que vous entreprenez. Vous avez tous les atouts en main pour remporter de beaux challenges. Votre sens relationnel va vous ouvrir toutes les portes et vos actions se révéleront grandement efficaces.

Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous aurez besoin de croquer la vie à pleines dents... Il sera difficile de vous pousser à faire quoi que ce soit ! Un manque de sommeil se fait sentir, votre organisme vous réclame davantage de repos... Pensez à vous coucher plus tôt.
Vous êtes créatif et inspiré pour trouver des moyens de vous simplifier la vie. Tâchez de mettre ces talents en œuvre. Vous n'arrêtez pas de trouver des choses à faire, parfois dans l'excès. Prenez aussi du temps pour vous détendre.

Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Le climat est constructif et gratifiant au plan relationnel, la chance est avec vous pour nouer de nouveaux liens. L'ambiance est harmonieuse. Vos échanges sont chaleureux, pleins de promesses pour le futur. Que du positif !
En favorisant l'optimisme, vous allez obtenir de meilleures satisfactions, aujourd'hui. Il vous vient spontanément des idées judicieuses, votre réflexion est utile ! Alors, exprimez-vous en toute confiance, prenez des initiatives, agissez en toute confiance et avancez dans le sens désiré.

Capricorne (21 décembre -20 janvier)

Si des conséquences sont négatives aujourd'hui, vous ne pouvez pas nier que c'est à cause de vos propres erreurs et vous devez retenir la leçon. Vous pourriez atteindre le top ou tomber de haut, ce sont les récoltes de vos semences.
Une tendance excessive dans votre attitude peut placer les autres sur la défensive, faites le calme avant toute discussion, surtout en famille. Vos acquis vous donnent satisfaction mais vos attitudes sont mitigées, vous devez changer de méthode, donnez-vous du temps avant de le faire.

Verseau (20 janvier - 19 février)

Pour bien faire, et améliorer vos conditions de vie ainsi que celles de votre entourage, veillez à ne pas surestimer vos capacités. Vous pourriez finir la journée frustré si vous vous montrez trop ambitieux.
Grâce à votre dynamisme, cette journée est propice aux bouclages de dossiers, achèvements en tout genre, éclaircissements définitifs. Le moment est également opportun pour redonner de l'élan à votre vie relationnelle et partager du bon temps. Que du positif !

Poisson (19 février - 21 mars)

Vous n'êtes pas dans votre assiette, vous êtes bougon et un rien vous irrite. Ce n'est donc pas le jour pour vous lancer dans de grandes discussions avec votre entourage. Il serait important de vous consacrer un moment de détente rien qu'à vous pour faire le vide.
Vous êtes plus réceptif, du coup un peu moins sélectif, restez confiant mais attentif dans vos échanges, ne vous précipitez pas mais gardez l'esprit et le cœur ouverts. Comme toujours, l'harmonie se trouve dans l'équilibre...



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



Pour tous **renseignements**, **abonnements**, **reportages**, **publicités**, **annonces** ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23

Journal Malikilé | +223 70 44 22 23 | ampikile@gmail.com | www.malikile.com